

COLOMBIER-FONTAINE

VIDE GRENIER

Organisé par l'ACCA de COLOMBIER-FONTAINE – Au centre Bourg

Le dimanche 11 juillet 2021

Tarif emplacement :

- ✚ 2,50 € le mètre avec un minimum de 5 mètres
 - ✚ Ensuite par tranche de 5 mètres (10, 15, 20...)
- Les emplacements seront attribués au fur et à mesure des arrivées
Un emplacement pour les véhicules sera prévu (merci de signaler si plusieurs véhicules)
Un stand sera réservé prioritairement aux riverains du centre bourg

La vente de boissons, restauration est réservée à l'organisation

Bulletin d'inscription, à retourner accompagné du chèque libellé à l'ordre de L'ACCA de Colombier-Fontaine

Coupon réponse pour inscription à retourner avant le 9 juillet 2021

Renseignements et inscription : Gérard MUOT, 6 TER Rue du TROULOT – 25260 COLOMBIER-FONTAINE
☎ 06.99.89.27.31

NOM : PRENOM :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél fixe : Tél portable :

Numéro de la carte d'identité :, délivré par

Merci de joindre la photocopie de la carte d'identité

Nombre de mètres : * 2.5 =

Nombre de véhicule :	Véhicule entre 5 et 10 mètres :	Observations :
----------------------	---------------------------------	----------------

Fait le : à :

Signature :

Numéro de chèque

Fait par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique

~ *les consignes sanitaires devront être rigoureusement respectées*

Un document vous sera remis à votre arrivée avec mentions de celles-ci

En partenariat avec



REGLEMENT DU VIDE-GRENIER DU 11 JUILLET 2021



- Le vide grenier est ouvert à tous les particuliers et aux professionnels (hors métier de bouche), à condition de renvoyer l'inscription et attestation totalement et correctement remplie, accompagnée du paiement (chèque)
- Compte tenu des faibles montants de frais d'inscriptions et des coûts administratifs, tous règlements versés ne pourront être remboursés en cas d'annulation ou de non-participation
- Toute déclaration frauduleuse sera sanctionnée
- Il est interdit de vendre des objets à caractères pornographiques ou de symboles nazis
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou d'accident
- Heure de déballage et installations : à partir d'05h00
- Heure d'ouverture au public : à partir de 08h00 et jusqu'à 18h00
- Tout emplacement inoccupé à 09h00 peut être attribué à un autre exposant
- Seul les organisateurs attribuent et décident des emplacements d'expositions, ils se réservent le droit de refuser un exposant, même inscrit à l'avance
- Chaque exposant est prié de laisser l'endroit qu'il a occupé dans un état correct et propre
- Les stands de boissons et de produits alimentaires sont exclus, puisque réservés aux organisateurs
- L'exposant, en s'inscrivant, accepte le règlement dans sa totalité et s'engage à le respecter

ATTENTION IMPORTANT

Les emplacements ne seront plus numérotés comme les autres années mais vous seront donnés à mesure des arrivées sur place.

Les personnes groupées devront se présenter ensemble.

Les consignes sanitaires devront être scrupuleusement respectées.

Un document relatif aux gestes barrières vous sera délivré à votre arrivée.